

---

---

**Technologies de l'information —  
Interconnexion de systèmes ouverts  
(OSI) — Procédures pour le fonctionnement  
des autorités d'enregistrement OSI:  
Enregistrement des valeurs d'arc de l'arbre  
RH-name-tree à l'usage commun de l'ISO et  
de l'UIT-T  
(standards.iteh.ai)**

*Information technology — Open Systems Interconnection — Procedures  
for the operation of OSI Registration Authorities: Registration of values of  
RH-name-tree components for joint ISO and ITU-T use*

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/32741c00-3160-4a93-a2bc-3d4ac06b0c1d/iso-iec-9834-3-1998>

**PDF – Exonération de responsabilité**

Le présent fichier PDF peut contenir des polices de caractères intégrées. Conformément aux conditions de licence d'Adobe, ce fichier peut être imprimé ou visualisé, mais ne doit pas être modifié à moins que l'ordinateur employé à cet effet ne bénéficie d'une licence autorisant l'utilisation de ces polices et que celles-ci y soient installées. Lors du téléchargement de ce fichier, les parties concernées acceptent de fait la responsabilité de ne pas enfreindre les conditions de licence d'Adobe. Le Secrétariat central de l'ISO décline toute responsabilité en la matière.

Adobe est une marque déposée d'Adobe Systems Incorporated.

Les détails relatifs aux produits logiciels utilisés pour la création du présent fichier PDF sont disponibles dans la rubrique General Info du fichier; les paramètres de création PDF ont été optimisés pour l'impression. Toutes les mesures ont été prises pour garantir l'exploitation de ce fichier par les comités membres de l'ISO. Dans le cas peu probable où surviendrait un problème d'utilisation, veuillez en informer le Secrétariat central à l'adresse donnée ci-dessous.

**iTeh STANDARD PREVIEW**  
**(standards.iteh.ai)**

[ISO/IEC 9834-3:1998](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/5244cb08-3f60-4a93-b2be-3d4ac06b0c1d/iso-iec-9834-3-1998)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/5244cb08-3f60-4a93-b2be-3d4ac06b0c1d/iso-iec-9834-3-1998>

© ISO/CEI 1998

Droits de reproduction réservés. Sauf prescription différente, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'ISO à l'adresse ci-après ou du comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office  
Case postale 56 • CH-1211 Geneva 20  
Tel. + 41 22 749 01 11  
Fax. + 41 22 734 10 79  
E-mail [copyright@iso.ch](mailto:copyright@iso.ch)  
Web [www.iso.ch](http://www.iso.ch)

Version française parue en 2000

Imprimé en Suisse

## Sommaire

|   | <i>Page</i> |
|---|-------------|
| Introduction .....  | v           |
| 1 Domaine d'application .....                                 | 1           |
| 2 Références normatives .....                                 | 1           |
| 2.1 Recommandations   Normes internationales identiques ..... | 1           |
| 3 Définitions .....   | 1           |
| 4 Abréviations .....  | 2           |
| 5 Information générale .....                                  | 2           |
| 6 Eléments d'information des entrées de registre .....        | 2           |
| 7 Procédures .....  | 3           |
| 7.1 Maintenance du registre .....                             | 3           |
| 7.2 Enregistrement des entrées .....                          | 3           |
| 7.3 Suppression d'entrée .....                                | 3           |
| 7.4 Modification d'entrée .....                               | 3           |
| 7.5 Résolution de conflits .....                              | 3           |
| Annexe A – Formulaire d'enregistrement .....                  | 4           |

ISO/IEC 9834-3:1998

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/5244cb08-3f60-4a93-b2be-3d4ac06b0c1d/iso-iec-9834-3-1998>

## Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) et la CEI (Commission électrotechnique internationale) forment ensemble un système consacré à la normalisation internationale considérée comme un tout. Les organismes nationaux membres de l'ISO ou de la CEI participent au développement de Normes internationales par l'intermédiaire des comités techniques créés par l'organisation concernée afin de s'occuper des différents domaines particuliers de l'activité technique. Les comités techniques de l'ISO et de la CEI collaborent dans des domaines d'intérêt commun. D'autres organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO et la CEI participent également aux travaux.

Dans le domaine des technologies de l'information, l'ISO et la CEI ont créé un comité technique mixte, l'ISO/CEI JTC 1. Les projets de Normes internationales adoptés par le comité technique mixte sont soumis aux organismes nationaux pour approbation, avant leur acceptation comme Normes internationales. Les Normes internationales sont approuvées conformément aux procédures qui requièrent l'approbation de 75 % au moins des organismes nationaux votants.

La Norme internationale ISO/CEI 9834-3 a été élaborée par le comité technique mixte ISO/CEI JTC 1, *Technologies de l'information*, sous-comité SC 33, *Services d'applications distribuées*, en collaboration avec l'UIT-T. Le texte identique est publié en tant que Recommandation UIT-T X.662.

Cette deuxième édition annule et remplace la première édition (ISO/CEI 9834-3:1990), qui a fait l'objet d'une révision technique.

L'ISO/CEI 9834 comprend les parties suivantes, présentées sous le titre général *Technologies de l'information — Interconnexion de systèmes ouverts (OSI) — Procédures pour le fonctionnement des autorités d'enregistrement OSI*:

- *Partie 1: Procédures générales*
- *Partie 2: Procédures d'enregistrement des types de documents OSI*
- *Partie 3: Enregistrement des valeurs d'arc de l'arbre RH-name-tree à l'usage commun de l'ISO et de l'UIT-T*
- *Partie 4: Enregistrement des profils de terminaux virtuels VTE*
- *Partie 5: Enregistrement des définitions des objets de contrôle VT*
- *Partie 6: Processus d'application et entités d'application*
- *Partie 7: Attribution de noms internationaux pour emploi dans des contextes spécifiques*

L'annexe A de la présente partie de l'ISO/CEI 9834 est donnée uniquement à titre d'information.

## Introduction

La Rec. X.660 du CCITT | ISO/CEI 9834-1 définit les procédures d'enregistrement permettant de répondre aux prescriptions en matière d'environnement de l'OSI pour l'assignation de noms non ambigus (tels que les identificateurs d'objet spécifiés dans la Rec. UIT-T X.680 | ISO/CEI 8824-1 et les noms distinctifs spécifiés dans la Rec. UIT-T X.501 | ISO/CEI 9594-2) à des objets (des entités pouvant faire l'objet d'une distinction). Ces procédures d'enregistrement sont généralement applicables indépendamment du type d'objet en question. La Rec. X.660 du CCITT | ISO/CEI 9834-1 définit en particulier l'arbre de noms résultant d'un enregistrement hiérarchisé, qui est un arbre dont les sommets correspondent aux objets enregistrés et dont les sommets non-feuilles peuvent être des organismes d'enregistrement. La Rec. X.660 du CCITT | ISO/CEI 9834-1 définit également les procédures de délégation de l'organisme pour l'assignation de noms pour s'assurer que ceux-ci ne sont pas ambigus.

Le sommet racine de l'arbre RH-name-tree est la Rec. X.660 du CCITT | ISO/CEI 9834-1. La racine comporte, dans son registre, trois entrées:

| RH-name-tree        | Valeur alphanumérique | Valeur numérique (entier) |
|---------------------|-----------------------|---------------------------|
| itu-t (0)           | itu-t                 | 0                         |
| iso (1)             | iso                   | 1                         |
| joint-iso-itu-t (2) | joint-iso-itu-t       | 2                         |

NOTE – En vertu de la Rec. UIT-T X.680 | ISO/CEI 8824-1, les valeurs alphanumériques *ccitt* et *joint-iso-ccitt* utilisées dans la Rec. X.660 du CCITT (1992) | ISO/CEI 9834-1:1993 peuvent être utilisées comme synonymes de *itu-t* et *joint-iso-itu-t*, respectivement.

Les organismes d'enregistrement identifiés par "itu-t (0)" et par "iso (1)" figurent dans la Rec. UIT-T X.680 | ISO/CEI 8824-1. Un examen plus approfondi n'entre pas dans le cadre de la présente Recommandation | Norme internationale.

Le rôle de l'organisme d'enregistrement identifié par "joint-iso-itu-t (2)" est celui de "l'organisme d'enregistrement international chargé d'attribuer des valeurs aux composants de l'arbre RH-name à l'usage commun de l'ISO et de l'UIT-T". Le fonctionnement de cet organisme d'enregistrement<sup>1)</sup> est spécifié dans la présente Recommandation | Norme internationale.

La présente Recommandation | Norme internationale concerne un organisme d'enregistrement ayant un rôle purement administratif, comme défini dans la Rec. X.660 du CCITT | ISO/CEI 9834-1.

<sup>1)</sup> L'organisme d'enregistrement pour l'assignation de valeurs aux composants de l'arbre RH-name à l'usage commun de l'ISO et de l'UIT-T est l'American National Standards Institute (ANSI), 11 West 42nd Street, New York, NY 10036, Etats-Unis.

**iTeh STANDARD PREVIEW**  
**(standards.iteh.ai)**

ISO/IEC 9834-3:1998

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/5244cb08-3f60-4a93-b2be-3d4ac06b0c1d/iso-iec-9834-3-1998>

## NORME INTERNATIONALE

## RECOMMANDATION UIT-T

**TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION – INTERCONNEXION DE SYSTÈMES  
OUVERTS (OSI) – PROCÉDURES POUR LE FONCTIONNEMENT DES AUTORITÉS  
D'ENREGISTREMENT OSI: ENREGISTREMENT DES VALEURS D'ARC DE  
L'ARBRE RH-NAME-TREE À L'USAGE COMMUN DE L'ISO ET DE L'UIT-T**

## 1 Domaine d'application

La présente Recommandation | Norme internationale spécifie les procédures que doivent suivre les organismes d'enregistrement internationaux pour enregistrer des valeurs d'arc de l'arbre RH-name à l'usage commun de l'ISO et de l'UIT-T.

## 2 Références normatives

Les Recommandations et Normes internationales suivantes contiennent des dispositions qui, par suite de la référence qui y est faite, constituent des dispositions valables pour la présente Recommandation | Norme internationale. Au moment de la publication, les éditions indiquées étaient en vigueur. Toutes Recommandations et Normes sont sujettes à révision et les parties prenantes aux accords fondés sur la présente Recommandation | Norme internationale sont invitées à rechercher la possibilité d'appliquer les éditions les plus récentes des Recommandations et Normes indiquées ci-après. Les membres de la CEI et de l'ISO possèdent le registre des Normes internationales en vigueur. Le Bureau de la normalisation des télécommunications de l'UIT-T tient à jour une liste des Recommandations de l'UIT-T en vigueur.

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/5244cb08-3f60-4a93-b2be-3d4ac06b0c1d/iso-iec-9834-3-1998>

### 2.1 Recommandations | Normes internationales identiques

- Recommandation UIT-T X.501 (1993) | ISO/CEI 9594-2:1995, *Technologies de l'information – Interconnexion des systèmes ouverts – L'Annuaire: les modèles.*
- Recommandation X.660 du CCITT (1992) | ISO/CEI 9834-1:1993, *Technologies de l'information – Interconnexion des systèmes ouverts – Procédures pour le fonctionnement des autorités d'enregistrement OSI: procédures générales.*
- Recommandation UIT-T X.680 (1994) | ISO/CEI 8824-1:1995, *Technologies de l'information – Notation de syntaxe abstraite numéro un – Spécification de la notation de base.*

## 3 Définitions

3.1 Pour les besoins de la présente Recommandation | Norme internationale, les termes utilisés et définis dans la Rec. UIT-T X.680 | ISO/CEI 8824-1 sont les suivants:

- a) objet;
- b) identificateur d'objet.

3.2 Pour les besoins de la présente Recommandation | Norme internationale, les termes utilisés et définis dans la Rec. UIT-T X.501 | ISO/CEI 9594-2 sont les suivants:

- a) nom d'Annuaire;
- b) nom distinctif relatif.

3.3 Pour les besoins de la présente Recommandation | Norme internationale, les termes utilisés et définis dans la Rec. X.660 du CCITT | ISO/CEI 9834-1 sont les suivants:

- a) arbre de noms hiérarchiques d'enregistrement (RH-name-tree);
- b) nom hiérarchique d'enregistrement (RH-name).

3.4 Les termes suivants sont utilisés et définis dans la présente Recommandation | Norme internationale.

3.4.1 **composant d'arbre de noms hiérarchiques d'enregistrement**: nœud (arc) d'arbre RH-name-tree.

3.4.2 **nom de composant d'arbre de noms hiérarchiques d'enregistrement**: type de nom RH-name qui identifie un composant de l'arbre RH-name-tree.

3.4.3 **registre**: recueil de toutes les entrées enregistrées par l'entité responsable de l'enregistrement

## 4 Abréviations

Pour les besoins de la présente Recommandation | Norme internationale, les abréviations suivantes sont utilisées:

|              |  |
|--------------|--|
| ASN.1        | Notation de la syntaxe abstraite numéro un ( <i>abstract syntax notation one</i> )                     |
| CCITT        | Comité consultatif télégraphique et téléphonique   |
| CEI          | Commission électrotechnique internationale   |
| ISO          | Organisation internationale de normalisation ( <i>international organization for standardization</i> ) |
| JTC 1        | Comité technique mixte 1 ( <i>joint technical committee 1</i> )  |
| Q            | Question   |
| RH-name-tree | Arbre de noms résultant d'un enregistrement hiérarchisé ( <i>registration-hierarchical-name-tree</i> ) |
| UIT          | Union internationale des télécommunications  |
| UIT-T        | Union internationale des télécommunications – Secteur de la normalisation des télécommunications       |

iTeh STANDARD PREVIEW

## 5 Information générale (standards.iteh.ai)

5.1 L'organisme d'enregistrement a un rôle purement administratif dans les décisions d'enregistrement du sous-comité ISO/CEI ou du comité technique ISO approprié et par la Commission d'études de l'UIT-T appropriée au sujet de l'adjonction d'une entrée dans le registre.

5.2 Les entrées de registre dans les registres identifiés par ces entrées doivent être consignées dans le texte commun des Normes internationales ISO/CEI et des Recommandations CCITT/UIT-T.

## 6 Eléments d'information des entrées de registre

Les éléments d'information d'une entrée de registre sont:

- un nom de composant d'arbre RH-name-tree formé d'une valeur numérique (nombre entier) et d'une valeur alphanumérique obtenue à partir du jeu de caractères spécifié pour un "identificateur" dans la Rec. UIT-T X.680 | ISO/CEI 8824-1 (formant ensemble une instance de "NameandNumberForm" pour "ObjIdComponent") qui sont toutes deux uniques dans ce registre;  

NOTE – La Rec. UIT-T X.680 | ISO/CEI 8824-1 spécifie, au 8.3, qu'un identificateur "identifier" sera constitué d'un nombre quelconque (un ou plusieurs) de lettres, chiffres et traits d'union, que le premier caractère doit être une lettre minuscule, que le dernier caractère ne peut pas être un trait d'union et qu'un trait d'union ne peut pas être immédiatement suivi par un autre trait d'union.
- un domaine d'activité commun ISO-UIT-T dans lequel doit être appliquée la valeur spécifiée par le numéro du sujet d'étude de l'ISO et le numéro de la Norme internationale dans laquelle est spécifiée la valeur de la composante RH-name, ainsi que la Commission d'études de l'UIT-T, la période d'études et la Question, le numéro de la Recommandation CCITT ou UIT-T dans laquelle est spécifiée la valeur de la composante RH-name, et un titre court;
- le statut de l'entrée indiquant si celle-ci est "active" ou "deleted" (active ou supprimée);
- un responsable nommé par l'ISO et un autre nommé par l'UIT-T qui s'entendent sur l'attribution de valeurs de composants de l'identificateur d'objet dans le domaine d'activité.

L'entrée d'enregistrement sera identifiée par l'identificateur d'objet tiré du nom du composant de RH-name-tree, conformément à la Rec. X.660 du CCITT | ISO/CEI 9834-1, Annexe A.



## 7 Procédures

### 7.1 Maintenance du registre

A cet effet, il faut enregistrer pour chaque entrée les renseignements requis au titre de l'article 6.

### 7.2 Enregistrement des entrées

De nouvelles entrées seront ajoutées au registre à la suite de simples résolutions du sous-comité ISO/CEI ou du comité technique ISO compétent, ratifiées par des décisions de la Commission d'études de l'UIT-T compétente, ou à la suite de décisions prises par la Commission d'études de l'UIT-T compétente, ratifiées par de simples résolutions du sous-comité ISO/CEI ou du comité technique ISO compétent.

NOTE – Une entrée peut faire intervenir des sujets d'étude ou des Questions relevant d'autres sous-comités ou Commissions d'études si ceux-ci en font la demande.

La valeur alphanumérique du nom du composant de RH-name-tree sera demandée par les responsables de l'ISO et de l'UIT-T. Si la valeur alphanumérique est déjà attribuée dans le registre ou jugée inappropriée pour une autre raison par l'organisme d'enregistrement, celui-ci refusera la demande. Dans le cas contraire, l'identificateur sera attribué.

La valeur numérique du composant de RH-name-tree sera attribuée par l'organisme d'enregistrement international. Cette valeur sera séquentiellement majorée par addition de l'entier positif "un" (soit +1) à la dernière valeur numérique attribuée dans le registre à la composante RH-name-tree.

### 7.3 Suppression d'entrée

L'entrée "status" sera actualisée à l'inscription et à la suppression d'une entrée. Les entrées seront marquées comme étant supprimées (tout en étant conservées) à la suite de simples résolutions du sous-comité ISO/CEI ou du comité technique ISO compétent, ratifiées par des décisions de la Commission d'études de l'UIT-T compétente, ou à la suite des décisions prises par la Commission d'études de l'UIT-T compétente, ratifiées par de simples résolutions du sous-comité ISO/CEI ou du comité technique ISO compétent, si aucune autre attribution d'identificateur d'objet dans le domaine d'activité n'est envisagée. Les valeurs de nom de la composante RH-name-tree ne seront jamais réutilisées.

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/5244cb08-31b0-4a93-b2be-3d4ac06b0c1d/iso-iec-9834-3-1998>

### 7.4 Modification d'entrée

Les entrées ne doivent pas être modifiées, sauf pour remplacer le "responsable" ou le numéro de projet de l'ISO, le responsable de l'UIT-T ou le numéro de la Question.

Dans le premier cas, il suffira d'une simple résolution du sous-comité ou du comité technique ISO concerné, notifiée par écrit à l'organisme d'enregistrement international.

Dans le second cas, il faudra une décision de la Commission d'études de l'UIT-T concernée, notifiée par écrit à l'organisme d'enregistrement international.

### 7.5 Résolution de conflits

Des conflits peuvent se produire dans l'exploitation du registre, par exemple quand on demande une valeur alphanumérique qui est déjà attribuée. Les conflits doivent être résolus de la manière suivante.

**7.5.1** L'entité internationale responsable de l'enregistrement informera le responsable de l'ISO et celui de l'UIT-T d'un conflit et de la nécessité de le résoudre.

**7.5.2** Les responsables tenteront de résoudre au plus vite le conflit.

**7.5.3** S'ils n'y parviennent pas, le coordonnateur du Groupe de travail ISO/CEI concerné et le Président du Groupe de travail de l'UIT-T concerné tenteront de le faire.

**7.5.4** Si le coordonnateur et le Président ne sont pas en mesure de résoudre le conflit, l'organisme d'enregistrement international qui attribue des valeurs aux composants de RH-name-tree pour l'utilisation commune ISO-UIT-T n'attribuera pas un tel composant de RH-name-tree.